

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 22 mars 2005 à 19 h 50, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Nicole Périgny
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson

En l'absence du président de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest, la vice-présidente madame Danielle Bolduc préside la séance.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de six personnes incluant quatre membres du Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec, dont la présidente madame Louise Paquette.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 244 0305 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0305-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Félicitations.
- 5.2 Priorités 2004-2005.
- 5.3 Dossier de l'École forestière de La Tuque.
- 5.4 Hommage bénévolat Québec.
- 5.5 Camp JE.
- 5.6 Compte-rendu – Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle.

QUE l'article 4.1 « Projets de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2008, de la liste des écoles et des centres 2005-2006 ainsi que des actes d'établissement 2005-2006 » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.5 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 245 0305 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 22 février 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0305-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

À 19 h 55, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à une suspension de la séance afin d'entendre les représentations du Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec dans le cadre des négociations de la convention collective.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 246 0305 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue.

Adopté unanimement

À 20 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 247 0305 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À la réouverture, le départ est constaté des quatre membres du personnel professionnel.

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la vice-présidente Danielle Bolduc invite les deux personnes présentes à prendre la parole. Aucune intervention n'est faite par ces dernières.

Par la suite et en référence aux sujets relatifs à la Direction générale, il est convenu que l'article 4.2 « Orientations concernant l'organisation des écoles primaires » sera considéré en suivi de l'étude du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 qui est inscrit à l'article 17.5 de l'ordre du jour.

Consécutivement, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, recommande l'adoption de résolutions de condoléances à l'égard de monsieur Jean-Guy Trépanier ainsi que de la mairesse de Ville de Shawinigan, madame Lise Landry.

Condoléances

RÉSOLUTION 248 0305 : CONSIDÉRANT que madame Annette Bédard-Trépanier, mère de monsieur Jean-Guy Trépanier, directeur des Services des ressources matérielles, est récemment décédée;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Trépanier et à sa famille.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 249 0305 : CONSIDÉRANT que madame Florence St-Ours-Abran, mère de madame Lise Landry, mairesse de Ville de Shawinigan, est récemment décédée;

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Landry et à sa famille.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et par suite des explications fournies par monsieur Jean-Pierre Hogue, des résolutions d'acceptation de démissions de personnel cadre sont adoptées.

Démission pour fins de retraite de Denis Émond, directeur des Services de l'informatique

RÉSOLUTION 250 0305 : CONSIDÉRANT que monsieur Denis Émond, directeur des Services de l'informatique, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Denis Émond, laquelle est afférente à sa retraite en date du 16 juillet 2005;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Denis Émond.

Adopté unanimement

Démission pour fins de retraite de Guy Bailly, adjoint administratif de centre

RÉSOLUTION 251 0305 :
démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Bailly, adjoint administratif de centre, a présenté une lettre de

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Guy Bailly, laquelle est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2005;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Guy Bailly.

Adopté unanimement

Démission pour fins de retraite de Louise Matte-Leclerc, directrice d'école au secondaire

RÉSOLUTION 252 0305 :
démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que madame Louise Matte-Leclerc, directrice d'école au secondaire, a présenté une lettre de

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Louise Matte-Leclerc, laquelle est afférente à sa retraite en date du 9 juillet 2005;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Louise Matte-Leclerc.

Adopté unanimement

Démission pour fins de retraite de Monique Langlois, coordonnatrice de l'enseignement

RÉSOLUTION 253 0305 :
de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que madame Monique Langlois, coordonnatrice de l'enseignement, a présenté une lettre

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Monique Langlois, laquelle est afférente à sa retraite en date du 13 août 2005;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Monique Langlois.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, est invité à présenter un état des budgets relatifs à la réussite éducative des établissements. Monsieur Leclerc dresse alors un portrait de la situation pour chaque établissement en précisant le bilan de mi-année et les prévisions de dépenses de février à juin 2005. Après avoir reçu ces renseignements de monsieur Leclerc, il est procédé au dépôt du document.

État des budgets
concernant la
réussite éducative
des établissements

RÉSOLUTION 254 0305 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé le document 0305-03 relatif à l'état des budgets concernant la réussite éducative des établissements.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, une résolution de félicitations est initialement adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 255 0305 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la Semaine de la déficience intellectuelle, que les élèves de l'adaptation scolaire de l'école Saint-Jacques à Shawinigan, ont tenu un 5 à 7 et une exposition d'œuvres d'art à Lilô (coopérative de solidarité artistique) à Shawinigan;

CONSIDÉRANT la qualité et le succès de cette activité ainsi que l'implication requise pour son organisation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves de l'adaptation scolaire de l'école Saint-Jacques ainsi qu'au personnel et aux intervenants impliqués dans l'organisation de cette activité.

Adopté unanimement

Président

Poursuivant, monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert de l'état de deux dossiers prévus aux priorités 2004-2005 soit le mentorat et les services de garde. Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, mentionne que des réalisations concrètes ont été faites concernant chacun de ces dossiers et que les commissaires seront en mesure d'en prendre connaissance lors de l'évaluation des priorités 2004-2005 qui sera présentée ultérieurement.

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Denis Boulianne mentionne que des informations ont été fournies à la députée de la circonscription de Laviolette, madame Julie Boulet, lors d'une récente visite de celle-ci à La Tuque, et ce, concernant la phase 2 du projet d'agrandissement de l'École forestière de La Tuque. Relativement à ce dossier, le directeur général indique que les suivis administratifs sont effectués.

Madame la commissaire Line Lecours souligne après cela que la candidature d'un bénévole ayant œuvré à la réalisation du parc-école à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, soit monsieur Gaétan Bergeron, a été retenue dans le cadre du programme Hommage bénévolat Québec. Monsieur Bergeron sera ainsi honoré le 20 avril prochain par le gouvernement du Québec. À titre d'information, madame Lecours rend accessible aux commissaires le dossier de candidature soumis.

Monsieur le commissaire Claude Boutin informe les membres du conseil des commissaires concernant le Camp Jeunes Entrepreneur(e)s. Monsieur Boutin précise que les SADC de la Mauricie et du Centre du Québec organisent pour une cinquième année, ce Camp Jeunes Entrepreneur(e)s regroupant 30 jeunes de 14 à 16 ans, résidant dans la région. Ce camp se déroulera du 24 juin au 1^{er} juillet 2005 au Club Odanak, sur le territoire du Haut Saint-Maurice. Ce camp fera vivre aux jeunes une semaine d'activités sur le démarrage d'une entreprise. Monsieur Boutin invite finalement les commissaires à encourager l'inscription des jeunes à cette activité.

L'article 5 de l'ordre du jour est complété par un compte-rendu fait par madame la vice-présidente Danielle Bolduc de la rencontre du 10 mars dernier du conseil d'administration de Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle. Il est alors notamment souligné la participation de toutes les régions, soient seize, sauf le Nord du Québec qui fera toutefois une prestation sur vidéo. Le comité organisateur a reçu les 21 et 22 mars, les agents des seize régions du Québec pour une formation de préparation à l'événement provincial. Madame Bolduc mentionne également que le comité organisateur a reçu la confirmation du versement des allocations requises par les ministères impliqués permettant la réalisation de l'événement. Par ailleurs, une conférence de presse est prévue à l'école secondaire des Chutes pour le 2 mai 2005 pour publiciser le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle.

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, présente pour les fins d'adoption, le calendrier scolaire 2005-2006. Une résolution est adoptée en ce sens.

Président

RÉSOLUTION 256 0305 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le calendrier scolaire 2005-2006 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0305-04.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Le directeur de ces services, monsieur Daniel Bussière, présente alors un état des travaux du Comité régional portant sur l'érosion de la main-d'œuvre. Il est ainsi fait part de l'enquête sur les besoins de la main-d'œuvre ainsi que du continuum de formation entre la formation professionnelle et la formation technique.

Sur un autre dossier, monsieur Bussière fournit des renseignements concernant l'implantation d'une « Maison Familiale Rurale » à Saint-Alexis-des-Monts. Après avoir expliqué le projet et les raisons de l'implication de la commission scolaire, monsieur Bussière recommande l'adhésion de celle-ci à la Coopérative de la Solidarité de la Maison Familiale Rurale de Maskinongé. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée pour autoriser cette adhésion.

RÉSOLUTION 257 0305 :

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité de la Maison Familiale Rurale de Maskinongé sera officiellement créée le 29 mars 2005;

CONSIDÉRANT que cette Coopérative a pour tâche la coordination de la mise en place de la Maison Familiale Rurale;

CONSIDÉRANT que la Maison Familiale Rurale sera située à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu'elle y accueillera des élèves qui poursuivront leurs études secondaires et entreprendront une formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que ces formations seront sous la responsabilité de la Commission scolaire de l'Énergie;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie fasse partie de la Coopérative de la Solidarité de la Maison Familiale Rurale de Maskinongé, et ce, à titre de "membre de soutien, personne morale", au coût de 250 \$;

QUE le représentant de la Commission scolaire de l'Énergie soit monsieur Daniel Bussière, directeur des Services de l'enseignement aux adultes, étant entendu que monsieur Réal Piché, conseiller pédagogique à la formation professionnelle, agira à titre de substitut.

Adopté unanimement

Par la suite, et concernant les sujets relatifs au Secrétariat général et aux Communications, Me Serge Carpentier présente un tableau comparatif de la clientèle scolaire des jeunes en formation générale incluant les prévisions jusqu'à l'année scolaire 2009-2010. Il est procédé au dépôt de ce document.

Tableau comparatif de la clientèle scolaire des jeunes en formation générale incluant les prévisions jusqu'à l'année scolaire 2009-2010

RÉSOLUTION 258 0305 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé le document 0305-05 concernant un tableau comparatif de la clientèle scolaire des jeunes en formation générale incluant les prévisions jusqu'à l'année scolaire 2009-2010.

Adopté unanimement

Le secrétaire général et directeur des Communications consulte après cela les commissaires quant à une hausse des allocations consacrées à l'achat des œuvres d'art remises au personnel retraité. Un consensus est alors exprimé pour augmenter de 25 \$ le coût alloué pour l'achat d'une œuvre d'art.

Me Serge Carpentier fournit ensuite des renseignements sur la participation des membres des conseils d'établissement aux rencontres d'information et d'échanges avec les commissaires.

Sur un autre dossier, une résolution est adoptée concernant la fonction de président d'élection.

Président d'élection

RÉSOLUTION 259 0305 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 230 0103, que monsieur Robert de la Chevrotière a été nommé président d'élection spécifiquement pour l'élection générale du 16 novembre 2003;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures afférentes à cette élection générale ont été complétées;

CONSIDÉRANT, afin d'éviter toute ambiguïté ou vide juridique quant à la fonction de président d'élection, qu'il y a lieu de désigner la personne qui assume la fonction de président d'élection en suivi à l'élection générale du 16 novembre 2003;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie soit d'office le président d'élection.

Adopté unanimement

Par la suite, et après avoir reçu des informations du secrétaire général et directeur des Communications, une résolution est adoptée concernant un mandat d'ordre juridique.

Mandat d'ordre
juridique

RÉSOLUTION 260 0305 : CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3) contient des dispositions accordant à un membre du conseil des commissaires d'une commission scolaire un droit, sur demande, à un congé sans rémunération auprès de son employeur;

CONSIDÉRANT, eu égard à une situation litigieuse, qu'il y a lieu de procéder à une vérification d'ordre juridique concernant ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE qu'un mandat soit confié au Secrétaire général et directeur des communications afin de procéder à une vérification d'ordre juridique concernant le droit précité afférent au congé sans rémunération, étant entendu que ce dernier pourra, au besoin, retenir les services d'une firme d'avocats;

QUE, de plus, et dans l'éventualité où la vérification d'ordre juridique est à l'effet de confirmer les intérêts et les droits de la Commission scolaire de l'Énergie dans ce dossier, le Secrétaire général et directeur des communications soit autorisé à prendre les dispositions requises, incluant toute procédure judiciaire, afin que soit respecté le droit de tout membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie à l'obtention d'un congé sans traitement tel que prescrit par la Loi sur les élections scolaires.

Adopté unanimement

L'article 9 de l'ordre du jour est complété par une information de Me Serge Carpentier quant à une publicité portant sur les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements. Il est ainsi précisé que ceux-ci sont dorénavant accessibles sur le site Web de la commission scolaire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'obligation imposée aux conseils d'établissement de rendre publics les projets éducatifs et les plans de réussite.

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagements

RÉSOLUTION 261 0305 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler des postes;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Dany Richard, technicien en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 29 mars 2005;
- ✓ Annie Richard, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 29 mars 2005;
- ✓ Jane Lajoie, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 29 mars 2005;
- ✓ Marie-Ève Caisse, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 23 mars 2005;
- ✓ Marie-Noëlle Baron, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 10 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 23 mars 2005;
- ✓ Louise Martin, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 5 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 23 mars 2005;
- ✓ Annick Pelletier, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 10 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 23 mars 2005;
- ✓ Odette Fillion, secrétaire, poste régulier à temps partiel de 21 heures/semaine, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 23 mars 2005.

Adopté unanimement

Président

Nouvelles affectations

RÉSOLUTION 262 0305 : CONSIDÉRANT, suite à l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d’une personne candidate possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soient affectées comme suit les personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel à l’acceptation par la direction régionale du ministère de l’Éducation du présent mode de comblement de poste et à l’application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Nancy Hubert, secrétaire d’école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l’école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 4 avril 2005;
- ✓ Hélène Perreault, secrétaire d’école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l’école des Vallons à Saint-Paulin et à l’école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie-de-Caxton, et ce, à compter du 4 avril 2005;
- ✓ Chantal Moreau, secrétaire, poste régulier à temps partiel de 14 heures/semaine à l’école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 4 avril 2005.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 263 0305 : CONSIDÉRANT qu’un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit accordé un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à la personne suivante :

- ✓ Diane Verrette, agente de bureau classe I au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, congé de 6 mois, soit du 13 juin 2005 au 12 décembre 2005, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 13 juin 2005.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 264 0305 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l’Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- ✓ Louiselle Légaré, enseignante à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, laquelle est effective le 3 janvier 2005;
- ✓ Ginette Lafrenière, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, laquelle est effective le 6 mars 2005.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue, consulte ensuite les commissaires quant à des modifications à apporter aux projets de plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, manuel et technique. Un consensus est exprimé par les commissaires sur ces projets qui seront soumis en consultation.

Monsieur Rodrigue informe finalement les commissaires d'un désistement de grief pour harcèlement.

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 265 0305 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 266 0305 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À la réouverture de la séance, l'absence de public est constatée.

Considération est faite des sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Des recommandations sont alors présentées par monsieur Jean-Guy Trépanier pour l'octroi d'un contrat ainsi que pour une demande d'autorisation au ministre de l'Éducation. Après avoir eu les informations requises sur chacun de ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Collection de
vêtements – École
secondaire Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 267 0305 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public publié le 12 février 2005, des soumissions pour la fourniture d'une collection de vêtements pour l'ensemble des élèves de l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 28 février 2005, trois (3) fournisseurs ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions et la recommandation faites par les membres du « Comité de la collection vestimentaire de l'école secondaire Val-Mauricie »;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour la fourniture d'une collection de vêtements pour les élèves de l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, soit accordé à Groupe Action Sport Marketing & MCI Uniforme;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Demande au ministère relativement à l'aliénation du terrain et de l'école Saint-Jean-Bosco à Shawinigan, secteur Grand-Mère

RÉSOLUTION 268 0305 : CONSIDÉRANT que depuis le 30 juin 2003, l'école Saint-Jean-Bosco à Shawinigan, secteur Grand-Mère, est excédentaire et qu'au cours des prochaines années, cette bâtisse ne sera plus nécessaire pour l'enseignement à cause de la diminution de la clientèle du secteur;

CONSIDÉRANT que la clientèle préscolaire et primaire de l'école Saint-Jean-Bosco a été transférée à l'école Laflèche dans la même ville;

CONSIDÉRANT que l'aliénation de cette école permettra à la commission scolaire d'économiser sur les coûts d'entretien;

CONSIDÉRANT, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Saint-Jean-Bosco situés au 1580, 10^e avenue à Shawinigan, secteur Grand-Mère.

Adopté unanimement

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du Transport scolaire, monsieur Denis Émond fait rapport de l'avancement des travaux dans l'implantation du réseau de télécommunication en fibres optiques. Monsieur Émond mentionne alors qu'il est prévu que le réseau sera en opération au mois d'août 2005.

Président

Secrétaire

Poursuivant, monsieur Denis Émond soumet après cela une recommandation pour la conclusion d'une entente avec la corporation TGV Net Mauricie quant à l'utilisation de fibres optiques excédentaires. Une résolution est adoptée pour autoriser cette entente.

Entente
d'utilisation de
fibres optiques
excédentaires avec
la corporation
TGV Net Mauricie

RÉSOLUTION 269 0305 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a mis en place, avec d'autres partenaires, un lien de télécommunication par fibres optiques dans la région de la Mauricie dont la fonction de base consiste à l'interconnexion de ses établissements scolaires et administratifs;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire et ses partenaires dans la construction de ce lien de télécommunication par fibres optiques, soit Ville de Shawinigan, Ville de La Tuque, MRC de Maskinongé, MRC de Mékinac et Téléphone Milot Inc. devront conclure ensemble une convention ayant pour objet de reconnaître leurs droits de propriété respectifs sur les fibres optiques et autres éléments composant ce lien et d'établir les modalités et conditions relatives à l'utilisation et à l'entretien de ce lien;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire possède des fibres optiques excédentaires se retrouvant dans ce lien de télécommunication par fibres optiques;

CONSIDÉRANT que parmi les fibres optiques excédentaires, la commission scolaire est disposée à en mettre certaines à la disposition de la corporation TGV Net Mauricie, qui désire en bénéficier;

CONSIDÉRANT que la corporation TGV Net Mauricie est un organisme à but non lucratif ayant comme mission de rendre accessible des services à large bande sur tout le territoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que pour remplir sa mission, la corporation TGV Net Mauricie doit mettre en place un réseau collectif de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire et la corporation TGV Net Mauricie désirent, par la conclusion des présentes, établir les modalités et conditions afférentes à l'octroi d'un droit d'utilisation à TGV Net de certaines fibres optiques contenues dans le lien de télécommunication par fibres optiques de même que les modalités et conditions afférentes à l'utilisation des fibres visées par la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE qu'un contrat d'utilisation de fibres optiques intervienne entre la Commission scolaire de l'Énergie et la corporation TGV Net Mauricie;

Président

Secrétaire

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance de résumés de correspondance. Des explications sur certaines lettres sont fournies par le directeur général.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 22 h 25 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 270 0305 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 00 h 00, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 271 0305 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 272 0305 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire